

La Belgique doit-elle, à son tour, légaliser le cannabis?

- Le Canada vient tout juste de légaliser la culture, la possession et la vente de cannabis.
- Le pays espère ainsi éradiquer les trafics, tout en assurant se préoccuper de la santé des citoyens.
- En Belgique, à moins d'un an des élections fédérales, le débat est au point mort.

C'est écrit noir sur blanc sur le site du ministère de la Justice canadien : *"Le cannabis est maintenant légal."* Cela faisait trois ans que le gouvernement du Premier ministre Justin Trudeau (PLC, parti libéral) travaillait à concrétiser ce qui était jusqu'alors une promesse de campagne. Étonnamment, le gouvernement canadien est resté très pudique sur les retombées économiques que pourrait générer la vente de cannabis, que ce soit par des sociétés publiques ou privées. Et pour cause : l'État canadien comme ses provinces jurent qu'ils ne feront aucun profit dans les années qui suivront la légalisation du cannabis, en dépit des quelque cinq millions de consommateurs (selon l'agence fédérale Statistique Canada) répartis sur le territoire.

L'argent, la question qui fâche

Si le gouvernement canadien évite de parler d'argent, c'est aussi parce que certains craignent que l'ouverture d'un marché, même régulé, ne fasse mécaniquement augmenter le nombre de consommateurs de cannabis. *"La logique même des marchés financiers exige que l'on entretienne l'espoir d'un marché en formidable croissance et que l'on fasse grimper le pourcentage de la population s'adonnant aux plaisirs du cannabis bien au-delà de la consommation observée pour le marché illicite"*, écrivent Yvan Allaire et Mihaela Firsirotu, professeurs de stratégie de l'Université du Québec à Montréal. D'où la communication très ciblée du gouvernement canadien, qui a préféré orienter le débat

sur la question de la santé publique pour justifier la légalisation du cannabis sur son territoire.

Légaliser un produit néfaste

Les autorités canadiennes l'admettent sans ambiguïté : elles autorisent désormais la vente, la culture et la consommation d'un produit néfaste pour la santé. Interrogé sur le sujet à la veille de l'entrée en vigueur de la loi, Justin Trudeau se voulait très clair sur ce point : *"On n'est pas en train de contrôler le cannabis parce qu'on pense que c'est bon pour la santé. Au contraire, on est en train de contrôler le cannabis parce qu'on sait que ce n'est pas bon pour nos enfants. C'est un produit qui n'est pas recommandé."*

Les jours précédents, des acteurs de santé alertaient d'ailleurs sur les risques liés à la consommation de cannabis. *"Il y a des inquiétudes en matière de santé"*, a plaidé Gillian Connelly, de l'organisme de prévention Santé publique Ottawa, pointant l'accès favorisé au produit pour les jeunes adultes. Un avertissement dûment pris en compte par le

gouvernement canadien, qui a largement orienté sa loi sur la prévention des risques engendrés par la consommation de cannabis, même par des personnes majeures.

En Belgique, le débat au point mort

La question de la légalisation du cannabis se pose d'autant plus en Belgique que le pays partage des traits communs avec le Canada (un État fédéral et une monarchie constitutionnelle, dont la langue française est parlée par une partie de la

Dossier réalisé par Clément Boileau

C'est vous qui le dites

Vous êtes près d'un millier à avoir répondu à notre questionnaire sur lalibre.be. Merci pour votre participation !

Pour 81 % d'entre vous, la Belgique doit légaliser le cannabis. Entre autres motifs : faire baisser la criminalité, contrôler la qualité des produits, ou faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État. Ceux qui ont des réticences pointent majoritairement les dangers pour la santé.

Dernière donnée : la majorité des répondants (61 %) se sont déclarés non consommateurs.

2nd

OUI Pays

Le Canada est le premier pays, suivi de l'Uruguay, à légaliser le cannabis à usage récréatif et à en vendre en vente libre à la consommation. Le Royaume-Uni garde la main sur la chaîne de production, de la culture de la plante jusqu'au commerce de ses fleurs.

population, gouverné par des partis libéraux). Las, la Belgique a de son côté opté pour une politique de tolérance zéro, et le débat sur la question n'est pas prévu à l'agenda. Une forme de non-choix ?

“Nous devons être plus pragmatiques en matière de drogues”, déplore Martin de Duve, directeur d'Univers santé et porte-parole du groupe Jeunes, alcool&société. “On voit bien que le modèle actuel coûte très cher. On ne maîtrise rien, ce qui fait que l'État et la société sont perdants à tous les coups. Au Canada, c'est une préoccupation de santé publique qui a poussé à ce choix-là. C'est osé, même vu d'Europe. Et c'est bien pour ça que c'est intéressant.”

Trois pays, trois types de législation

Canada. Les Canadiens peuvent dès à présent acheter et partager jusqu'à 30 grammes de cannabis séché. Ils pourront également en cultiver pour leur usage personnel. Chaque province peut établir des critères supplémentaires, dont la hausse de l'âge minimal, la réduction de la limite de possession à des fins personnelles, ou encore la création des règles supplémentaires pour la culture du cannabis à domicile.

Pays-Bas. La culture (et seulement la culture) du cannabis a été légalisée en octobre 2017. Elle est contrôlée par l'État. Mais la consommation, du moins dans l'espace public, est strictement illégale.

Belgique. Détenir ou cultiver du cannabis est illégal. Cependant, la possession d'une quantité de cannabis destinée à un usage personnel est tolérée.

QUELQUES-UNES DE VOS RÉACTIONS SUR LALIBRE.BE

Anonyme, 41 ans

Oui

Parce que les politiques prohibitionnistes sont totalement inefficaces : interdit ou pas, les gens fument du cannabis. De plus, la vente profite aux dealers et au milieu du crime alors qu'elle pourrait être encadrée par les pouvoirs publics.

Grégoire, 50 ans

Oui

Fumeur occasionnel, je trouve idiot de devoir me fournir via des circuits parallèles. Une distribution contrôlée permettrait de dégager des moyens pour la prévention d'une part, d'assurer la qualité et éventuellement de contrôler le taux de THC en fonction de l'âge des fumeurs.

Hugues, 41 ans

Oui

La prohibition n'est jamais la solution. D'autres drogues plus addictives sont en vente libre : tabac et alcool. Pourquoi cette différence de traitement ? L'herbe n'a jamais tué personne.

Martin, 39 ans

Oui

Cela permettrait de réorienter des moyens de la police et de la justice vers des actions plus utiles et importantes, par exemple la fraude fiscale. De plus, il a été démontré que la légalisation avec accompagnement a pour effet à moyen terme de réduire la consommation moyenne.

Xavier, 44 ans

Non

De la drogue reste de la drogue, même le cannabis qui est l'un des facteurs déclencheurs de la dépendance à d'autres drogues.

Philippe, 61 ans

Non

Je suis contre parce que l'État n'est pas en mesure d'assurer la chaîne logistique de distribution et la chaîne financière. Ne parlons pas de l'Afsc.

François, 56 ans

Non

Je m'étonne qu'on doive encore se justifier de souhaiter une société qui ne s'envoie pas en l'air. À cause des conséquences sur l'organisme, sur la sécurité routière, etc.

Céline, 36 ans

Non

Le cannabis est déjà facilement accessible à un prix raisonnable pour ceux qui souhaitent s'en procurer. Par contre, le côté illégal freine malgré tout d'autres personnes susceptibles d'en consommer. Je crains que la légalisation n'entraîne une augmentation du nombre de personnes qui en consomment.